

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Paris, le **24 JUIL. 2015**

**Le secrétaire d'État chargé des transports, de la
mer et de la pêche**

à

Monsieur le préfet François Philizot

Objet : Mission de concertation auprès des territoires et des parties prenantes concernant les évolutions d'offre et de gouvernance des TET, à partir des préconisations de la commission « TET d'avenir »

Les trains d'équilibre du territoire (TET) jouent un rôle essentiel pour les déplacements de longue distance dans notre pays et en matière d'aménagement des territoires. Cependant, le service se dégrade et ne répond plus aux attentes des usagers en matière de qualité de service ni aux besoins de mobilité des voyageurs et des territoires. Dès lors, les trafics connaissent depuis plusieurs années des baisses sensibles et continues, et la trajectoire financière des TET devient de moins en moins soutenable avec un déficit d'exploitation qui pourrait atteindre 450 M€ en 2016 et davantage dans les années futures si rien n'est entrepris.

C'est dans ce contexte que j'ai mis en place le 19 novembre 2014 une commission sur l'avenir des trains d'équilibre du territoire, présidée par le député Philippe Duron, et composée de parlementaires de diverses sensibilités politiques, d'élus régionaux et d'experts de haut niveau. Dans son rapport remis le 26 mai 2015, cette commission propose, entre autres, de clarifier le périmètre des TET et des TER afin d'améliorer la lisibilité des services et d'optimiser les coûts, et de faire évoluer l'offre TET sur plusieurs lignes pour l'adapter aux besoins de mobilité. Ces propositions, couplées avec le renouvellement du matériel roulant pour lequel l'Etat investira 1,5Mrd€ d'ici à 2025 ainsi qu'avec l'amélioration du réseau ferré pour lequel les CPER prévoient 2Mrds€ de financement de l'Etat sur la période 2015-2020, doivent permettre de restaurer l'attractivité des TET grâce à une meilleure qualité de service et une meilleure lisibilité de l'offre.

Comme je l'ai annoncé le 7 juillet 2015 lors de la présentation de la feuille de route du Gouvernement pour un nouvel avenir des TET, je souhaite que ces propositions puissent faire l'objet d'une concertation approfondie avec les acteurs du territoire et les parties prenantes, en premier lieu avec les Régions autorités organisatrices des services TER.

Je vous charge donc dès à présent de conduire cette concertation, en vue d'évaluer l'opportunité des propositions de la commission sur l'avenir des TET, au regard notamment de leur impact sur les territoires concernés, et de préciser les conditions éventuelles de leur mise en œuvre. Vous rechercherez avec les autorités organisatrices les meilleures articulations entre les offres de chaque activité et de chaque mode de transport, afin d'exploiter au mieux les services existants et à venir. Vous intégrerez en particulier les conséquences de la création de lignes d'autocars interurbains dans le cadre de la loi sur la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques.

Cette concertation portera sur les lignes TET de jour ainsi que les lignes de nuit, en vous priant de noter que le Gouvernement a d'ores et déjà indiqué que les lignes Paris-Briançon et Paris-Rodez/Latour de Carol seraient maintenues dans la prochaine convention entre l'Etat et SNCF Mobilités du fait de l'absence d'alternative attractive pour la desserte des territoires concernés.

Outre les évolutions d'offre, vous examinerez également la politique commerciale et tarifaire mise en œuvre, et l'articulation de ces politiques entre TET et TER.

Votre mission se déroulera en deux temps:

- à partir d'aujourd'hui et jusqu'à la fin de l'année 2015, vous vous attacherez à rencontrer les régions pour identifier les évolutions qui pourraient être mises en œuvre dès le début de la prochaine convention entre l'Etat et SNCF Mobilités pour l'exploitation des TET pour la période 2016-2020. Vous vous concentrerez, en priorité, sur les lignes pour lesquelles les alternatives existent déjà, ou pour lesquelles les évolutions pourraient être rapidement mises en place sans restructuration importante des offres ferroviaires TER. Je vous prie de bien vouloir m'adresser au plus tard pour le début du mois de novembre de cette année le bilan de cette première phase de concertation ;
- dès le mois de janvier 2016, vous poursuivrez les discussions avec l'ensemble des nouveaux exécutifs régionaux. Vous aborderez alors les évolutions nécessitant des réorganisations plus profondes de l'articulation de l'offre TET-TER, qui s'articuleraient avec les évolutions d'offre induites par les nouveaux périmètres des régions. Vous préciserez alors la nature des évolutions envisageables et leurs conditions de mise en œuvre, notamment en termes de calendrier.

Les concertations devront s'achever fin avril 2016, pour que les arbitrages concernant l'offre TET puissent être arrêtés au plus tard en mai 2016.

Pour réaliser votre mission, vous pourrez vous appuyer sur les services concernés de la direction générale des infrastructures, des transports et de la mer (DGITM) et, sous le contrôle de la DGITM, sur les services des directions régionales, et en particulier sur les interlocuteurs identifiés pour jouer le rôle de correspondant sur les TET.

Vous veillerez à me tenir régulièrement informé de la teneur des échanges qui auront lieu dans le cadre de votre mission. Des points réguliers seront également organisés, à l'initiative de la DGITM, avec SNCF Mobilités. Vous veillerez par ailleurs à associer les associations d'usagers et les organisations syndicales à votre démarche.



Alain VIDALIES